

**MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE**  
**850, Rue des Distilleries**

**16130 ANGEAC-CHAMPAGNE**

**Tél. : 05.45.83.74.42**

**Fax : 05.45.83.64.19**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07  
DECEMBRE 2015**

Sur convocation du 30 novembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD  
Gérard FAURIE, Monsieur, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri PERIER  
Mesdames Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD,  
Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusés : Nathalie CALVEZ, Jean-Philippe GRAMAIN (a donné pouvoir à Ludovic  
DAVIAUD)

Début de la Séance : 18 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Monsieur Michel JASMIN

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivant : aménagement de bourg d'Angeac, devis complémentaire – acquisition d'une partie de la parcelle ZE 64 de Monsieur Fabien FRAPIN aux Trois Pierres, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1. AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE (SDCI)**

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) constitue une nouvelle étape de rationalisation de la carte intercommunale.

Le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), élaboré par Monsieur le Préfet en concertation avec les élus, vise les objectifs suivants :

- La création d'EPCI à fiscalité propre dont les périmètres correspondent aux bassins de vie,
- Un seuil de population des EPCI à fiscalité propre de 15 000 habitants au minimum,
- La suppression des doublons afin de réduire le nombre de syndicats,
- Un accroissement de la solidarité financière.

La proposition de fusion des 5 Communautés de Communes du Rouillacais, de Jarnac, Région de Châteauneuf, Grande Champagne et de Grand Cognac est basée sur l'appartenance de ces structures au syndicat mixte de cohérence de la région de Cognac et au PETR Ouest Charente Pays du Cognac, dans le respect des orientations suivantes :

- Définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines et des schémas de cohérence territoriale,
- Prise en compte des périmètres des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux,
- Constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants,
- Rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable
- La suppression des syndicats d'eau et du PETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**2. DONNER AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LES CONTRATS, CONVENTIONS, ACCORDS-CADRES ET LEUR ANNEXE DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DES MARCHES REALISES PAR LE SDEG 16**

Suite à l'adhésion au groupement d'achat de gaz et d'électricité réalisé par le SDEG 16, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions, accords-cadres et leur annexe auprès des fournisseurs ENGIE pour l'électricité et ENI pour le gaz.

**3. EGLISE, DECISION SUR LA POURSUITE DE LA REALISATION D'UNE TRANCHE SUPPLEMENTAIRE DE TRAVAUX INTERIEUR ET DONNER AUTORISATION AU MAIRE A SOLLICITER L'ETAT, LA REGION, LE DEPARTEMENT, MESDAMES ET MESSIEURS LES DEPUTES ET SENATEURS ET AUTRES ORGANISMES POUR DES SUBVENTIONS AFFERENTES A L'OPERATION**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour missionner Madame NIGUES –architecte- pour le chiffrage d'une tranche supplémentaire pour la restauration du cœur et des transepts à l'Eglise et le chiffrage d'une tranche supplémentaire qui sera conditionnelle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, La Région, le Département, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, la Fondation du Patrimoine, la Sauvegarde de l'Art Français, la fondation Crédit Agricole, la Fondation Sorégie et la DRAC pour des subventions afférentes à cette opération.

**4. AMENAGEMENT DE LA RD 150 ET DE LA RUE DES QUATRE VENTS, DONNER AUTORISATION AU MAIRE POUR SOLLICITER TOPO 16 POUR LA REALISATION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT SUITE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER PAR L'AGENCE DEPARTEMENTALE**

Suite à l'étude réalisée par l'ATD 16 pour la sécurisation et l'aménagement du carrefour de la rue des Quatre Vents et la RD 150, après l'avis du CAUE et les observations du Département, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter TOPO16 pour établir un plan détaillé et autorise Monsieur le Maire à consulter un paysagiste pour la réalisation des

plantations et l'aménagement paysagé, les bordurations seront réalisées par le service voirie de la communauté de communes. Le déplacement d'un poteau téléphonique sera demandé. Avis favorable à l'unanimité.

## **5. AMENAGEMENT DE BOURG, DEVIS COMPLEMENTAIRE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de bourg précédé pour l'enfouissement des réseaux téléphonique et électrique, il est nécessaire d'avoir une vision globale du dossier comprenant en outre une approche qualitative et paysagère. Monsieur Bertrand MASSE a fait une proposition d'honoraire complémentaire sur la tranche d'aménagement autour de la mairie pour un montant de 4500 euros HT. Ce devis a été validé par le Conseil Municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer tous les engagements afférents à ce marché. Il est précisé qu'une mission de maîtrise d'œuvre sera nécessaire pour finaliser la partie allant jusqu'à l'école afin d'avoir une vision complète et la présenter dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

## **6. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE 64 DE MONSIEUR FABIEN FRAPIN AUX TROIS PIERRES**

Monsieur le Maire fait état de sa rencontre avec Monsieur Fabien FRAPIN pour l'acquisition d'une partie de sa parcelle cadastrée ZE 64 aux Trois Pierres pour une superficie d'environ 1700 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de cette parcelle qui est située à proximité d'autres parcelles appartenant à la commune dans le cadre d'un futur aménagement du site et plus particulièrement d'un aménagement de sentier lié au handicap. Le Conseil Municipal accepte la proposition de vente de Monsieur Fabien FRAPIN pour un montant de 100 euros en gardant la jouissance des peupliers et en signant une convention d'entretien avec la commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure de vente et à faire les demandes de subventions au conseil Général.

## **7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal la charte de l' élu local
- Pour l'année 2015, le dispositif de destruction de deux nids de frelons asiatiques s'élève à 121 euros à la charge de la commune

- Le Département de la Charente a procédé aux comptages de la vitesse et des véhicules sur la traverse de Roissac, l'analyse montre une baisse de la vitesse de tous les véhicules ce qui laisse apparaître suite aux aménagements une baisse importante moyenne de la vitesse de l'ordre de moins 20 Km/h pour les voitures et de moins 10 km/h pour les poids lourds, l'essentiel des véhicules étant maintenant dans le respect des normes requises.  
Un nouveau comptage sera réalisé en septembre 2016.
- ERDF va procéder au contrôle des lignes au Lotissement du Ris d'Angeac afin de vérifier les différences de tension
- Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité la Communauté de Communes pour une demande importante sur l'investissement voirie pour l'année 2016 en espérant que l'enveloppe soit validée.
- Les vœux du Maire seront le samedi 09 janvier 2016 à 17h30
- Le repas des aînés sera le samedi 19 mars 2016.

Clôture de la Séance : 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.